

**GUIDE DES SOURCES DE LA TRAITE NEGRIERE,  
DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**

**Archives du Service historique de la Défense**

**2007  
(version révisée en 2017)**

## **Ministère de la Marine, 1789-1914** **Séries MV BB, CC, FF**

### **Présentation du contenu**

---

Les archives de ces organismes correspondent à autant de sous-fonds, répartis entre les séries MV BB, CC et FF du cadre de classement et plus précisément décrits ci-dessous :

Sous-séries BB1 à BB4. Bureau des mouvements.

Sous-série CC4. Bureau de la navigation commerciale.

Sous-série BB8. Cabinet du ministre.

Sous-série BB8. Conseil d'amirauté.

Sous-séries FF2 et FF3. Bureau des prises.

Les archives du département de la Marine de l'Ancien Régime sont consultables aux Archives nationales, site de Paris.

### **Origine des documents**

---

Ministère de la Marine

### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Centre historique des archives, Département des fonds d'archives à Vincennes

### **Description physique**

---

Environ 800 mètres linéaires.

### **Historique du producteur**

---

Se décidant, sous la pression anglaise, à donner corps à l'interdiction de la traite qu'elle avait pourtant promulguée dès 1815, la France met progressivement en place, à partir de 1818, les moyens nécessaires à la répression de ce trafic, répression à laquelle le ministère de la Marine prête un double concours. Il orchestre, d'une part, la chasse par les navires de guerre des bâtiments négriers en campagne, notamment dans les eaux coloniales, et, d'autre part, la surveillance des opérations d'armement et de désarmement en France et dans les colonies afin de détecter toute opération suspecte. Au sein de l'administration centrale, deux bureaux sont plus particulièrement concernés : le bureau des mouvements, chargé du suivi des opérations maritimes, et le bureau de l'inscription maritime et de la police de la navigation. Des informations complémentaires peuvent être également puisées dans les documents laissés par le cabinet du ministre, le Conseil d'amirauté ou le bureau chargé des prises.

### **Inventaire**

---

La majeure partie des instruments de recherche sont dactylographiés ou manuscrits. D'une qualité par trop médiocre, ils sont actuellement en cours de refonte et ne seront pas détaillés plus avant. Pour une recherche portant sur la période antérieure à 1870 (période pour laquelle les archives de l'administration centrale de la Marine ont longtemps été conservées par les Archives nationales), l'ouvrage intitulé *Les Archives nationales : état général des fonds. Tome III. Marine et Outre-Mer*, Paris, 1980, reste un instrument incontournable.

Henrat (Philippe), *Inventaire de la sous-série Marine BB4*, Paris, 2000, 625 p.

### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

## **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

## **Bureau des mouvements, 1790-1914**

### **MV BB1 à BB4**

#### **Présentation du contenu**

---

Les archives de ce bureau permettent de reconstituer les opérations et les résultats des bâtiments de guerre français engagés dans la répression de la traite. Les informations ainsi fournies peuvent être complétées en recourant aux fonds d'archives provenant des forces navales elles-mêmes.

Ces documents sont répartis entre plusieurs sous-séries dont quatre seulement nous intéressent ici. La principale consiste en la correspondance échangée entre le bureau et les forces navales ou les bâtiments (sous-série BB4). S'organisant suivant un ordre à la fois chronologique et organique ou géographique, elle en vient à former des dossiers de campagne. À l'intérieur de chaque année, les documents sont regroupés par force navale (escadre, division ou station) ou zone d'action, puis, le cas échéant, dans l'ordre alphabétique des navires dont ils émanent. Les bâtiments isolés forment une subdivision particulière.

On s'intéressera en premier lieu à la correspondance échangée avec la station, ou division, des côtes occidentales d'Afrique, chargée de la répression de la traite et créée le 9 juin 1818. Mais d'autres forces navales, et notamment celles croisant sur les côtes orientales de l'Afrique ou dans les Antilles, sont amenées à capturer ou à signaler des bâtiments négriers, d'autant plus qu'un ordre de service du 12 août 1823 enjoint à chaque navire de guerre français, quelle que soit sa destination, de participer à la répression de la traite. À titre d'exemple, citons l'article BB4 524 (îles d'Amérique, Terre-Neuve, Antilles, 1830), qui comprend un jugement pour traite, ainsi que l'article BB4 430, consacré à la campagne effectuée en 1822 par la station des Antilles et du golfe du Mexique, qui mentionne la capture d'un négrier par la corvette la Sapho. On note également l'existence, sous la cote BB4 1510, d'un dossier constitué, consacré à la traite des Noirs (1875-1894).

La correspondance échangée avec d'autres interlocuteurs que les forces navales ou les bâtiments, et qui peut offrir quelques compléments aux dossiers de campagne, a été réunie sous l'intitulé « service général » en deux sous-séries, l'une consacrée à la correspondance au départ (sous-série BB2), l'autre à la correspondance à l'arrivée (sous-série BB3). Toutes deux sont classées par ordre chronologique et, pour chaque année, par type de correspondants. C'est bien évidemment dans la correspondance adressée aux administrateurs des colonies (Sénégal en premier lieu mais aussi Madagascar, île de France, Bourbon) et à certains agents consulaires (au Cap, à Zanzibar, à Sierra Leone notamment), qu'il faut chercher des renseignements sur la traite. Il faut cependant noter que, lorsque la correspondance destinée à ces autorités était reliée avec de la correspondance destinée à des forces navales, les registres correspondants ont été classés en sous-série BB4 (le cas se présente quelquefois à partir de l'année 1848). Il convient également de prêter attention au courrier à destination des ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur, avec lesquels la Marine collaborait pour réprimer la traite.

Enfin, le bureau a formé une collection des minutes de ses rapports au chef de l'État ou au ministre de la Marine. On y a souvent joint des mises au net, portant l'approbation ministérielle, d'où le titre de *Décisions* donné à la sous-série dans laquelle ils sont classés (sous-série BB1). Leur intérêt quant à l'histoire de la traite, dont l'inventaire ne permet pas de juger, semble limité. On mentionnera toutefois l'existence du document suivant :

BB1 66. Rapport sur le projet d'établissement à Saint-Nazaire d'un stationnaire destiné à visiter les bateaux avant l'appareillage pour mettre obstacle à l'armement des bâtiments paraissant destinés à la traite (13 juillet 1826).

## **Origine des documents**

---

Ministère de la Marine. Bureau des mouvements

## **Description physique**

---

370 mètres linéaires.

## **Historique du producteur**

---

Au sein du ministère, le bureau des mouvements assurait le lien avec les forces navales et les bâtiments en campagne, en suivait tous les mouvements, leur transmettait les instructions et en centralisait les rapports. En 1793, lors de la réorganisation générale des services du ministère et dans la continuité de l'organisation de la marine telle qu'elle se présentait sous l'Ancien Régime, ces compétences furent attribuées, avec d'autres, à la première division, principalement chargée des ports. Ce n'est qu'en 1824 qu'apparaît officiellement au sein de cette direction un bureau chargé des mouvements. Ce bureau connut divers rattachements avant de disparaître en 1910.

## **Inventaire**

---

Henrat (Philippe), *Inventaire de la sous-série Marine BB4*, Paris, 2000, 625 p.

## **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

## **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

## **Mots-clefs**

---

### **Noms de lieu:**

Afrique (côtes occidentales d')  
Amérique (colonies françaises d')  
Antilles  
Bourbon (île), auj. Réunion (île de la)  
France (île de), auj. Maurice (île)  
Madagascar  
Mexique (golfe du)  
Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)  
Sénégal  
Sierra Leone  
Terre-Neuve  
Zanzibar

## **Bureau de la navigation commerciale, 1791-1910**

### **MV CC4**

#### **Présentation du contenu**

---

La correspondance de ce bureau, notamment à destination des quartiers (circonscriptions maritimes littorales) signale nombre de navires suspects et se fait l'écho de sanctions prises à l'encontre des capitaines et officiers de marine marchande convaincus de s'être adonnés à la traite. Un dossier d'affaire est consacré à la répression de la traite des Noirs entre 1823 et 1876 (CC41250).

#### **Origine des documents**

---

Ministère de la Marine. Bureau de la navigation commerciale

#### **Description physique**

---

155 mètres linéaires.

#### **Historique du producteur**

---

Le bureau de l'Inscription maritime et de la Police de la navigation concentre à partir de 1837 deux types d'attributions complémentaires, mais jusqu'alors dévolues à deux bureaux distincts. Il prend, à partir de 1866, le nom de bureau de Police de la navigation. De par ses attributions, tout ce qui était relatif au respect de la législation et de la réglementation applicable à la marine de commerce et aux gens de mer entrait dans le champ de ses compétences.

## **Cabinet du ministre, 1816-1937**

### **MV BB8**

#### **Présentation du contenu**

---

Les archives de cet organe peuvent utilement compléter le fonds du bureau des mouvements. Elles sont fragmentées en plusieurs sous-ensembles, parmi lesquels on peut signaler la correspondance particulière du ministre de 1814 à 1843 (BB8 737 à 749), la correspondance arrivée et départ du cabinet de 1844 à 1886 (BB8 36 à 47, 50 à 55, 58 à 61, 67 à 102, 749 à 785, 1695), ainsi que les dossiers d'affaires suivants :

BB8 49. Projets, rapports et amendements relatifs à l'indemnisation des colons possesseurs d'esclaves suite à l'abolition de l'esclavage (1848-1849).

BB8 104. Rachat d'esclaves sur fonds de l'État : texte imprimé d'ordonnances et de lois (1845-1846), notes, extraits de correspondance (1847).

BB8 985. Acte général de la conférence de Bruxelles, répression contre la traite et l'esclavagisme : notification, notes, projets de loi, rapports, journal officiel du 25 juin 1891, coupures de presse (1891-1892).

#### **Origine des documents**

---

Cabinet du ministre de la Marine

#### **Description physique**

---

Environ 570 articles.

#### **Historique du producteur**

---

L'arrêt ministériel du 21 septembre 1843 et l'ordonnance du 27 décembre 1844 donnent une existence officielle au cabinet, dont l'organisation et la composition étaient jusqu'alors laissées à l'entière discrétion du ministre. Il est alors chargé de la centralisation du travail du roi et de l'expédition des affaires secrètes et réservées. Ses attributions s'étofferont à partir de 1848, et consisteront dès lors en la réception et l'ouverture des dépêches, les rapports avec les assemblées parlementaires, l'expédition des affaires secrètes et réservées, la correspondance particulière du ministre, les instructions aux inspecteurs généraux, la coordination des affaires concernant plusieurs directions.

#### **Documents en relation**

---

Ce fonds se complète des papiers du marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine et des Colonies du 14 décembre 1821 au 4 août 1824.

## **Conseil d'amirauté, 1824-1890**

### **MV BB8**

#### **Présentation du contenu**

---

Les archives du Conseil d'amirauté se composent essentiellement de minutes et de mises au net des procès-verbaux de réunions, classées par ordre chronologique. Le Conseil se prononça à quelques reprises sur des affaires relatives à la traite. Il donna ainsi un avis sur les mesures administratives pour la répression de la traite (1826), la destination à donner aux produits des confiscations et des amendes (1829), les allocations aux officiers détachés sur deux négriers lors de leur prise (1834).

#### **Origine des documents**

---

Conseil d'amirauté

#### **Description physique**

---

126 articles.

#### **Historique du producteur**

---

Conseil consultatif créé par l'ordonnance du 4 août 1824 et supprimé par le décret du 21 octobre 1890, le Conseil d'amirauté avait de vastes compétences, parmi lesquelles l'examen de toutes les mesures qui touchaient à la législation maritime et coloniale.



**Bureau des prises, 1824-1890**  
**MV FF2, FF3**

**Présentation du contenu**

---

La capture de bâtiments négriers donnait lieu à une répartition du produit des prises entre les capteurs et la caisse des prises. À signaler notamment :

FF2 219. Caisse des prises, journal des recettes et des dépenses (1848-1895).

FF2 237. Parts de prise des particuliers (1809-1871).

FF2 288. Enregistrement des prises effectuées par la division française chargée du blocus d'Alger et des navires pirates et négriers capturés par les bâtiments de guerre français (1826-1842).

FF3 40. Dossiers de liquidation de navires négriers capturés (1826-1828).

**Origine des documents**

---

Ministère de la Marine. Bureau des prises

**Description physique**

---

28,5 mètres linéaires.

**Historique du producteur**

---

Créé au XVIII<sup>e</sup> siècle, le bureau chargé des prises, bris et naufrages relève, sans doute depuis la période révolutionnaire, de la direction des invalides. Il était en charge des liquidations des prises et de leur contentieux.

**Archives de la Guerre, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**  
**Séries GR A, M, Y**

**Présentation du contenu**

---

Les archives actuellement gérées par le Département des fonds d'archives au sein du Service historique de la Défense sont issues en partie des archives de la Guerre, qui furent longtemps conservées par l'un des premiers services d'archives constitués au niveau d'un ministère, le Dépôt de la Guerre.

Les archives de la Guerre comprennent les archives des unités et de l'état-major de l'armée de terre, ainsi que l'ensemble des documents produits par le ministère de la Guerre, des bureaux jusqu'au niveau décisionnel le plus élevé. Le cadre de classement ne respecte pas strictement la logique des producteurs et des fonds mais organise les documents en ensembles dont trois intéressent plus particulièrement l'histoire de la traite et de l'esclavage : les archives opérationnelles et politiques, classées au sein de séries dites « historiques », les archives de gestion du personnel, dites « administratives » et le fonds du Dépôt de la Guerre.

**Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Centre historique des archives, Département des fonds d'archives à Vincennes

**Historique du producteur**

---

La naissance effective du département de la Guerre remonte à 1570, lorsque que Simon Fizes, baron de Sauves, secrétaire d'État depuis 1567, fut explicitement chargé de la gendarmerie et de la maison du roi. Le mot ambigu de « département » désigne à la fois les attributions d'un secrétaire d'État et la structure administrative chargée de ces attributions. Fondé par Louvois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le « Dépôt de la guerre » reçut pour mission de collecter et de conserver les archives du secrétaire d'État. Ses compétences s'étendirent, au cours des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, à la conservation de l'ensemble des archives produites par le ministère de la Guerre et à la production d'études historiques, topographiques ou militaires. Devenu « Service historique de l'armée de terre » en 1919, il a été réuni, en 2005, au Service historique de la Défense.

## **Archives opérationnelles et politiques GR A1 (XV<sup>e</sup> siècle-1788) et GR B (1791-1812)**

### **Présentation du contenu**

---

La conquête de nouveaux territoires, essentiellement aux Amériques, la colonisation et la protection des intérêts commerciaux ne pouvaient laisser le département puis le ministère de la Guerre étranger aux questions de l'esclavage et de la traite négrière. On trouve donc dans les archives opérationnelles et politiques du ministère des sources intéressantes, même si le département de la Guerre n'était pas aussi concerné que pouvaient l'être la Marine ou les Colonies, et bien que l'esclavage et la traite ne soient le plus souvent mentionnés que dans le cadre d'interventions militaires, ce qui les éclaire d'un jour très particulier.

Pour l'essentiel, ces archives sont classées au sein de séries correspondant à de grandes périodes chronologiques. Cependant, les archives relatives à l'outre-mer de 1830 jusque vers 1914-1945 ont été regroupées en série H. cette dernière s'avère toutefois particulièrement décevante en ce qui concerne la traite et l'esclavage et, parmi les séries chronologiques, seules s'avèrent riches en informations les séries correspondant aux périodes de l'Ancien Régime (série A) et de la Révolution (série B).

La série A se compose de plus de 4000 registres de correspondance, classés essentiellement par ordre chronologique et par théâtre d'opérations. Les correspondants qui traitent de l'esclavage sont principalement des diplomates et des officiers (parfois de la marine), qui s'intéressent aux colonies françaises mais aussi aux colonies des puissances rivales (au premier rang desquelles figure l'Espagne), à la traite négrière, aux compagnies de commerce. La série B s'avère tout particulièrement intéressante puisqu'elle comprend les documents relatifs aux interventions militaires en Guadeloupe (sous-série B9) et à Saint-Domingue (sous-série B7), dans le cadre de la guerre contre les Anglais et la répression des soulèvements menés par les esclaves, dont la figure principale est Toussaint Louverture. Les pièces faisant état de considérations relatives à l'esclavage sont cependant rares et disséminées au hasard des correspondances.

La liste qui suit ne prétend pas à l'exhaustivité :

A1 2506/2. « Traité de l'Assiento », 1702 (pièce 45, 30 pages) : ce « traité fait entre les deux roys catholiques et très chrétiens avec la Compagnie royale de Guinée établie en France, concernant l'introduction des nègres dans l'Amérique... » qui confirme un monopole pour l'approvisionnement en esclaves des Indes de Castille, est signé par l'amiral Du Casse [Jean-Baptiste Ducasse] à Madrid en 1700.

A1 2592. « Compagnie des Indes au Sénégal » (pièce 68, 5 pages) : mémoire sur le commerce au Sénégal avec notamment un tableau sur la valeur marchande comparée entre les esclaves et diverses marchandises avec estimation des profits annuels [1721].

A1 3338. « Îles françaises d'Amérique — Nègres marrons » : lettre du général Maurepas au maréchal comte de Saxe, 1747 (pièce 145, 6 pages).

A1 3731. Tableau indiquant le nombre d'esclaves par habitant propriétaire, 1782 (pièce 44, 2 pages). « Notes sur le projet d'une compagnie française pour fournir des nègres à la colonie de la Trinité espagnole », 12 février 1783 (pièce 58, 6 pages).

A1 3764, 3765 et 3738. Plusieurs pièces relatives à la traite de Noirs, dont notes datées de 1780 sur le commerce des esclaves de la rivière de Gambie (A1 3738, pièces 4 à 9) et notamment, pièce 7 (12 pages) : notes relatives aux différents lieux d'extraction des Noirs en fonction de la demande, au volume comparé de la traite dans les différentes nations européennes et aux besoins en esclaves des colonies françaises.

B7 1. Lettre du maréchal de camp de Fezensac du 28 octobre 1792 au ministre de la Guerre concernant la situation sociale, économique et politique de Saint-Domingue, avec quelques passages sur le comportement des hommes de couleur et des « petits Blancs ».

B7 4. Annonce par Maillard, chef d'état-major au Cap, adressée au général Clauzel, de l'arrestation de Toussaint Louverture, 9 juin 1802.

B7 8. Opérations militaires contre les rebelles (1802) : mort du général Leclerc et « défection des Noirs de tous grades », extraits de la Gazette officielle de Saint-Domingue, mémoire par le colonel Pinot sur les « moyens de défense contre les Noirs ».

B9 2. Éléments relatifs à la participation d'esclaves à la guerre en Martinique aux côtés des forces révolutionnaires contre les forces royalistes anglaises. Marine, colonies, 7 novembre 1792 : compte rendu du comte de La Luzerne relatif à son administration en tant que gouverneur général des Îles Sous-le-Vent. À noter un passage (page 3) faisant état du comportement de certains maîtres à l'égard de leurs esclaves.

---

### **Fournisseur de contenu**

Service historique de la Défense, Centre historique des archives, Département de l'armée de terre à Vincennes

---

### **Description physique**

3786 registres (sous-série A1) et 30 cartons (série B).

---

### **Inventaire**

*Inventaire sommaire des archives historiques*, Paris, 1898-1930, 7 vol.

Répertoire numérique détaillé dactylographié, disponible en salle de lecture.

---

### **Conditions d'accès**

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

---

### **Conditions d'utilisation**

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

---

### **Mots-clés**

#### **Noms de lieu :**

Amérique  
Amérique (colonies françaises d')  
Espagne  
Gambie  
Îles Sous-le-Vent  
Martinique  
Saint-Domingue, auj. Haïti  
Sénégal  
Trinité (île de la, Petites Antilles)

#### **Noms de personne :**

Ducasse (Jean-Baptiste), amiral  
La Luzerne (César Henri, comte de), ministre de la Marine  
Leclerc (Charles Victoire Emmanuel), général  
Toussaint Louverture (François Dominique Toussaint, dit)

#### **Noms de collectivité :**

Compagnie de Guinée

## **Archives relatives aux unités, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**

### **GR X**

#### **Présentation du contenu**

---

La série X, qui complète les séries chronologiques, est particulièrement composite : on y trouve des documents d'organisation générale, de la correspondance administrative, des inspections de corps de troupe, mais aussi des registres de contrôle et des dossiers individuels, qui devraient se trouver dans la série Y. Les archives des unités servant dans les colonies, à partir de la Révolution, concernent la milice et l'armée, qui, interdites aux esclaves, étaient composées de Blancs et de mulâtres. Jusqu'en 1823, le recrutement des troupes coloniales dépendait du ministère de la Guerre, qui les remettait ensuite au ministère de la Marine, chargé de la défense des colonies.

La sous-série Xi contient ainsi les archives des unités envoyées aux colonies depuis 1768 jusqu'en 1837, les unités de la marine mises à terre, et celles qui ont été mises par le département de la Guerre au service de la Marine et des Colonies. Elle complète utilement les sous-séries B7 et B9. On y trouve éparpillés des documents faisant état d'esclaves affranchis.

La sous-série Xk traite des formations ayant eu une existence éphémère pendant la Révolution et sous l'Empire, parmi lesquelles les unités coloniales (Xk 22, Xk 46).

## **Dossiers individuels d'officiers, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**

### **GR Y**

#### **Présentation du contenu**

---

Les dossiers individuels conservés à Vincennes sont des dossiers de carrière ou des dossiers de pensions d'officiers. Ils comportent des pièces d'état civil, des documents administratifs relatifs au déroulement de la carrière et à la retraite, mais aussi parfois des pièces plus personnelles, des correspondances qui permettent d'appréhender des personnalités.

L'histoire de l'esclavage peut être étudiée par le biais des officiers qui ont participé à des opérations militaires dans les colonies. L'expédition de Saint-Domingue, par exemple, peut être éclairée tant par les dossiers des généraux Leclerc, Rochambeau, Fressinet et Hulin, que par ceux des généraux Toussaint Louverture, Belair ou Laplume, à la tête d'armées d'anciens esclaves. Le dossier Rochambeau tout particulièrement contient de nombreuses pièces relatives à la situation coloniale de Saint-Domingue.

7 Yd 284. Général Toussaint Louverture.

7 Yd 328. Général Victoire Emmanuel Leclerc.

3 Yd 1299. Général Rochambeau.

7Yd 599. Général Freyssinet.

7 Yd 461. Général Hulin.

8 Yd 1455. Général Belair.

26 Yd 118. Général Pierre Laplume.

7 Yd 466. Général Donzelot.

3 Yf 5009. Colonel Pierre Barré de Leuzière.

#### **Inventaire**

---

Répertoire numérique détaillé dactylographié, disponible en salle de lecture.

#### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

#### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

#### **Mots-clefs**

---

##### **Noms de lieu :**

Saint-Domingue, auj. Haïti

##### **Noms de personne :**

Barré de Leuzière (Pierre), colonel

Belair, général

Donzelot, général

Freyssinet, général

Hulin (Pierre Auguste, comte), général

Laplume (Pierre), général

Leclerc (Charles Victoire Emmanuel), général

Rochambeau (Donatien Marie Joseph de Vimeur, comte de), général

Toussaint Louverture (François Dominique Toussaint, dit)

## Dépôt de la Guerre, archives et cartes, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles GR M

### Présentation du contenu

---

Parmi cette production, deux ensembles se révèlent particulièrement intéressants pour l'histoire de l'esclavage : les mémoires et documents (GR 1 M) et le fonds cartographique (GR 6 M).

#### *Mémoires et documents :*

La sous-série 1 M regroupe des documents officiels et des documents d'origine privée, rédigés ou rassemblés au Dépôt de la Guerre afin de contribuer à l'histoire militaire de la France. La confrontation entre papiers officiels et papiers privés ainsi que l'extrême diversité des sujets évoqués et l'amplitude chronologique (début du XVIII<sup>e</sup> s.- début du XX<sup>e</sup> siècle) font de cette sous-série l'une des plus utiles pour l'histoire de l'esclavage.

1 M 592. Propositions visant au rétablissement de la situation à Saint-Domingue, 1798 (26 pages) par le général Becker (à signaler un carnet manuscrit d'un témoin oculaire sur les événements du Cap-Français en 1793).

1 M 593. « Aperçu général sur les troubles des colonies françaises de l'Amérique... », 1802, avec p. 1 et 20 : des passages sur les désordres générés par le début de l'émancipation des esclaves.

1 M 594. Détails sur l'insurrection des Noirs en 1802 (68 pages). À noter, page 64 § 28 une dizaine de lignes sur le « droit de vie et de mort du maître sur son esclave ».

1 M 595-598. Relation des événements durant les campagnes de Saint-Domingue de 1801 à 1804.

1 M 934. Papiers Davout : mémoires et notices sur la Martinique (lois électorales applicables à cette colonie, « observations physiologiques sur les nègres », etc., 8 pièces).

1 M 1324, dossier 22 bis. « Mémoire sur Saint-Domingue et en général sur nos colonies d'Amérique » 1806 (151 p.) et notamment titres 1 (Conquête) et 2 (Pacification) : « Développement du système colonial, preuves de la nécessité de l'esclavage, état et droit des affranchis, principe du préjugé de la couleur, police intérieure, police domestique, affranchissements », 47 p.

#### *Cartes et plans :*

Le fonds de cartes du Dépôt de la Guerre (sous-série GR 6 M) comprend plus de 30 000 cartes manuscrites ou gravées, qui sont le reflet de l'activité des ingénieurs-géographes et des officiers d'état-major qui leur ont succédé. Le plan de classement est géographique : la partie « Amérique » contient des cartes qui ne concernent pas forcément l'esclavage mais qui comportent des mentions manuscrites ou alors des cartouches illustrés représentant des esclaves. La liste suivante est un échantillon de la richesse de ces cartes.

7B 120. Basse-Terre (cartouche).

7B 129. Martinique (indication des cases).

7B 136. Île de Tobago (légende : « quantité de nègres »).

7C 6. Virginie (cartouche).

7C 21. Caroline (cartouche).

7F 15. Cartouches.

7F 59. Guyane (« case des nègres »).

7F 67. Projets de bâtiments « jardins et cases ».

7F 87. Brésil : cartouche avec esclave portant chaîne autour du cou.

7F 134. Rivière Kourou : indication d'une « colonie de nègres ».

7F 135. Rivière Kourou : indication d'une « colonie de nègres ».

7F 171. Port-au-Prince (jardin des « nègres du roi »).  
7F 197. Rivière Berbice (cartouche avec esclave).

### **Origine des documents**

---

Dépôt de la Guerre

### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Centre historique des archives, Département des fonds d'archives à Vincennes

### **Historique du producteur**

---

Le Dépôt de la Guerre fut créé par Louvois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour centraliser et conserver la correspondance du secrétaire d'État de la Guerre. Ses missions s'élargirent, au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, à la conservation de l'ensemble des archives produites par le ministère de la Guerre et à la production d'études historiques, topographiques ou militaires.

### **Inventaire**

---

Tuetey (Louis), *Catalogue général des manuscrits des archives de la Guerre*, Paris, 1912-1920, 3 volumes, index matières.

Corvisier-de Villèle (Marie-Anne) et Ponnou (Claude), *La France vue par les militaires. Catalogue des cartes de France du dépôt de la Guerre*, tome premier, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2002, xxXV-381 p. ; tome II, à paraître.

### **Conditions d'accès**

---

Fonds librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

### **Conditions d'utilisation**

---

Reproduction libre, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

### **Mots-clefs**

---

#### **Noms de lieu :**

Amérique  
Amérique (colonies françaises d')  
Basse-Terre (Guadeloupe)  
Berbice (rivière, Guyane anglaise)  
Brésil  
Caroline (États-Unis d'Amérique)  
Guyane  
Kourou (fleuve, Guyane française)  
Le Cap-Français, auj. Le Cap-Haïtien (Haïti)  
Martinique  
Port-au-Prince (Haïti)  
Saint-Domingue, auj. Haïti  
Tabago, auj. Tobago (île de, Petites Antilles)  
Virginie (États-Unis d'Amérique)

#### **Noms de personne :**

Becker (Léonard Nicolas), général  
Davout (Louis Nicolas), maréchal



## Archives portuaires

### Quartiers d'inscription maritime, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

#### Présentation du contenu

Les fonds des quartiers d'inscription maritime représentent une source très riche en ce qui concerne la navigation commerciale et se composent généralement de la correspondance du quartier (souvent lacunaire voire disparue), des matricules des gens de mer, des matricules des bâtiments, des rôles d'armement et de désarmement des navires. Tous ces documents permettent de reconstituer bon nombre de campagnes négrières.

La liste suivante indique, pour les quartiers relevant de chaque département, le lieu de conservation des fonds (AD pour Archives départementales ; SHD pour Service historique de la Défense).

Quartiers relevant du département de(s) :	Lieu de conservation :
Alpes-Maritimes	SHD Toulon mais dans leur grande majorité, les archives sont consultables uniquement sur microfilm aux AD des Alpes-Maritimes
Aude	SHD Toulon
Bouches-du-Rhône	SHD Toulon
Calvados	AD Calvados
Charente-Maritime	SHD Rochefort
Corse	AD de la Haute-Corse
Côtes-d'Armor	SHD Brest
Finistère	SHD Brest Lorient pour le quartier de Concarneau
Gironde	AD Gironde et SHD Rochefort
Hérault	SHD Toulon
Ille-et-Vilaine	AD Ille-et-Vilaine ; SHD Brest pour les quartiers de Saint-Malo et de Dinan avant 1789 ; SHD Lorient pour le quartier de Redon
Landes	SHD Rochefort
Loire-Atlantique	AD Loire-Atlantique
Manche	SHD Cherbourg
Morbihan	SHD Lorient (archives antérieures à 1940); AD Morbihan (archives postérieures à 1940)
Nord	SHD Cherbourg
Pas-de-Calais	SHD Cherbourg
Pyrénées-Atlantiques	SHD Rochefort
Pyrénées-Orientales	SHD Toulon
Seine-Maritime	SHD Cherbourg ; AD Seine-Maritime pour quartiers du Havre et de Rouen
Somme	SHD Cherbourg
Var	SHD Toulon

### **Historique du producteur**

---

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les marins de la pêche et du commerce sont soumis au système des « classes », qui prend en 1795 le nom d' « inscription maritime » et qui les astreint à des temps de service périodiques dans la marine de guerre. L'administration chargée des classes puis de l'inscription maritime s'appuyait sur une organisation territoriale originale : le littoral était divisé en « quartiers », eux-mêmes subdivisés jusqu'en 1933 en « syndicats », lesquels regroupaient un nombre variable de paroisses puis de communes. Outre le suivi méticuleux de la carrière et des embarquements des marins, les administrateurs en charge des quartiers étaient chargés de faire appliquer dans leur circonscription la législation et la réglementation applicable à la marine marchande.

### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives, à l'exception des registres matricules des gens de mer dont le délai de communicabilité peut atteindre 120 ans à compter de la date de naissance des intéressés s'ils comportent des renseignements de caractère médical.

### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

### **Bibliographie**

---

Le Maresquier (Érik), « Les archives de l'inscription maritime », dans *La Gazette des archives*, n°100, 1 trimestre 1978, p. 30-50.

## Services de la marine militaire dans les ports, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

### Présentation du contenu

En temps de guerre et avant 1815, la correspondance des autorités maritimes placées à la tête des ports militaires (selon les périodes et le statut du port considéré : intendant, commandant de la marine, préfet maritime, commissaire ou administrateur de la marine) peut receler quelques informations sur des bâtiments de commerce se livrant à la traite, notamment à l'occasion de l'organisation de leur protection ou de leur prise par l'ennemi, ou encore sur le passage dans le port d'esclaves noirs, dont le séjour fut soumis à de strictes conditions à partir de 1716, puis interdit à partir de 1777. On note également, dans la correspondance du préfet maritime de Brest, de nombreux documents relatifs à la présence de Toussaint Louverture et de sa famille, de juillet à août 1802 avant leur transfert au fort de Joux, à celle des membres du gouvernement provisoire de la Guadeloupe présidé par Pelage, emprisonnés avec une trentaine d'officiers guadeloupéens à l'hôpital de Brest d'août 1802 à novembre 1803, ainsi qu'à l'arrivée en masse en décembre 1802 et au sort réservé à plus de 900 déportés noirs en provenance de Saint-Domingue ou de la Guadeloupe (Service historique de la Défense à Brest, 2 A 13, 2 A 15, 2 A 87 à 2 A 89). Après 1815, on trouvera parfois mention d'opérations de contrôle de navires marchands soupçonnés de traite : ainsi la correspondance du chef des services de la marine à Marseille livre les résultats d'une enquête auprès de la douane et de la préfecture au sujet d'un bâtiment négrier portugais, 9 juillet 1862 (Service historique de la Défense à Toulon, 12 P1 294).

L'exploitation de cette correspondance, classée par ordre chronologique et pour laquelle il n'existe que de rares outils analytiques, exigerait un dépouillement systématique qui s'avérerait sans doute peu rentable, mais elle peut être utilisée pour vérifier ou compléter des informations puisées à une autre source. On peut cependant accorder plus d'intérêt à la correspondance de l'intendant de la marine à Rochefort, port qui joua sous l'Ancien Régime et encore au XIX<sup>e</sup> siècle un rôle capital dans le ravitaillement des colonies. Elle se complète des archives du bureau des colonies du même port, qui comprend notamment un lot de documents sur les comptoirs du Sénégal et de Guinée (Service historique de la Défense à Rochefort, sous-série 1 R).

À signaler enfin à Brest (archives du bureau chargé de l'instruction et de la liquidation des prises) la présence d'une vingtaine de dossiers concernant la prise de bâtiments négriers entre 1826 et 1832 (Service historique de la Défense à Brest, 2 Q 96).

Il est à noter que chaque port secondaire fut longtemps à la fois le siège de services de la marine militaire tels que décrits ci-dessus, et celui d'un quartier d'inscription maritime. Pour des raisons historico-administratives, les documents provenant des uns et des autres ont, dans la majeure partie des cas, été classés ensemble, ce qui n'apparaît pas toujours clairement dans les intitulés et les analyses des instruments de recherche particuliers à chaque série.

La liste suivante indique, pour les autorités militaires et services administratifs de chaque ville, le lieu de conservation des fonds de la marine militaire (AD pour Archives départementales ; SHD pour Service historique de la Défense).

Fonds de la marine militaire (autorités militaires et services administratifs) à :	Lieu de conservation :
Brest	SHD Brest. Sous-séries 1 A, 2 A et 1 E, série Q.
Cherbourg	SHD Cherbourg. Sous-séries 1 A et 2 A.

## **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense à Brest  
Service historique de la Défense à Cherbourg  
Service historique de la Défense à Lorient  
Service historique de la Défense à Rochefort  
Service historique de la Défense à Toulon  
Archives départementales de Loire-Atlantique  
Archives départementales de la Seine-Maritime

## **Historique du producteur**

---

Les principaux ports militaires (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon à partir de 1812) et services de la marine militaire dans les ports qualifiés, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, de secondaires (Dunkerque et Le Havre, qui furent cependant longtemps considérés comme des ports principaux, Saint-Malo puis Saint-Servan, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Marseille), avaient pour mission principale la construction, l'entretien, l'approvisionnement et l'armement de la flotte. Ils avaient donc peu l'occasion de s'occuper d'affaires en relation avec le trafic négrier, à l'exception des bureaux chargés de l'instruction et de la liquidation des prises.

## **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

## **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

## **Mots-clefs**

---

### **Noms de lieu:**

Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)  
Bordeaux (Gironde)  
Brest (Finistère)  
Cherbourg (Manche)  
Dunkerque (Nord)  
Guadeloupe  
Guinée  
Joux (fort de, Doubs)  
Le Havre (Seine-Maritime)  
Lorient (Morbihan)  
Marseille (Bouches-du-Rhône)  
Nantes (Loire-Atlantique)  
Rochefort (Charente-Maritime)  
Saint-Domingue, auj. Haïti  
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)  
Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine)  
Sénégal  
Toulon (Var)

### **Noms de personne :**

Pelage (Magloire), gouverneur de la Guadeloupe  
Toussaint Louverture (François Dominique Toussaint, dit)

## **Division navale de l'océan Indien, 1831-1907**

ML C

### **Présentation du contenu**

---

Les archives de la division navale de l'océan Indien comprennent les dépêches et circulaires ministérielles adressées aux commandants de la division, les rapports envoyés aux ministres par les commandants, la correspondance échangée entre ces derniers et les officiers placés sous leurs ordres ainsi qu'avec les autorités à terre (résidents, consuls, gouverneurs, etc.), des cahiers d'ordre des commandants de la division, des journaux de navigation, des dossiers d'affaires. On trouve parmi ces documents de nombreuses informations sur la traite qui perdure dans l'océan Indien dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le rôle qu'y jouent encore des négriers français. Ces informations sont facilement localisables grâce à l'index qui accompagne l'instrument de recherche.

### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense à Lorient

### **Description physique**

---

7,25 mètres linéaires.

### **Historique du producteur**

---

La division navale des côtes orientales d'Afrique a changé plusieurs fois de nom et connu diverses vicissitudes. Supprimée en 1871, elle fut rétablie dès 1873, rattachée l'année suivante à la division navale de l'Indochine, rebaptisée en 1877 station navale puis division de la Mer des Indes. Elle prend le nom de division navale de l'océan Indien en 1885. Elle est supprimée en 1909.

### **Inventaire**

---

Beauchesne (Geneviève), *Inventaire des archives de la Division navale de l'océan Indien*, index revu par René Estienne, Paris, 1982, 180 p.

### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

## **Station des côtes occidentales d'Afrique, 1847-1892**

### **MB C**

#### **Présentation du contenu**

---

Dans ce petit fonds, seul un article semble concerner la traite.

4 C 1. Enregistrement de la correspondance adressée au ministre par le commandant de la station, 1847-1851. La répression de la traite est évoquée à plusieurs reprises (par exemple : dépêche datée de Gorée, 12 avril 1850, disparition de la traite des Noirs sur la côte des Graines par suite de l'expédition des Français et des Libériens).

#### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense à Brest

#### **Description physique**

---

7 articles.

#### **Historique du producteur**

---

La station des côtes occidentales d'Afrique fut créée le 9 juin 1818, dans le but de réprimer la traite négrière. Son champ d'action, limité tout d'abord aux parages des possessions françaises d'Afrique, l'île Saint-Louis et l'île de Gorée, s'élargit à partir de 1821 vers le sud-est, dans le secteur de Gallinas, et à l'extrémité orientale du golfe de Guinée.

#### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

#### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

## Archives privées

### **Fonds Clermont-Tonnerre, 1817-1835 MV 12 GG2**

#### **Présentation du contenu**

---

Les papiers réunis dans ce fonds, tous relatifs à l'exercice du ministère de la Marine et des Colonies, ont été remis à l'État après le décès du marquis de Clermont-Tonnerre. L'article 12 GG2 3 comprend plusieurs documents relatifs à la traite et à l'esclavage : relevé des affranchissements accordés à la Martinique (1821), précis des atteintes portées au pavillon national sous prétexte de traite des Noirs de 1815 à 1822 (1822), note sur la traite des Noirs (28 août 1822), relevés des navires accusés de traite des Noirs (1823).

#### **Origine des documents**

---

Clermont-Tonnerre (Aimé-Marie Gaspard de)

#### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Département des fonds d'archives à Vincennes

#### **Description physique**

---

0,30 mètres linéaires.

#### **Historique du producteur**

---

Aimé-Marie Gaspard de Clermont-Tonnerre fut ministre de la Marine et des Colonies du 14 décembre 1821 au 4 août 1824.

#### **Inventaire**

---

Geneste (Pascal), *Répertoire numérique détaillé du fonds Aimé Marie Gaspard de Clermont-Tonnerre*, 1999, dactyl., 12 p.

#### **Conditions d'accès**

---

Fonds librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

#### **Conditions d'utilisation**

---

Reproduction libre, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

## **Journaux de Joseph de Laborde-Noguez, 1740-1750**

### **BV MS 574**

#### **Présentation du contenu**

---

MS 574. « Journal de ma campagne faite en 1740 sur le vaisseau du Roy Le Ferme sous les ordres de Mr le Marquis de La Rochelle Allart, chef d'escadre des armées navales commandant d'une escadre de 12 vaisseaux, 19 août 1740 au 18 mars 1741 ». Évoque longuement une escale en Martinique, décrivant notamment les procédés de la fabrication du sucre, du tafia et du rhum, le fonctionnement d'une plantation, les rapports entre colons et esclaves, et dénonçant l'attitude des maîtres.

#### **Origine des documents**

---

Laborde-Noguez (Joseph de)

#### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Département de la bibliothèque à Vincennes

#### **Description physique**

---

5 cahiers.

#### **Historique du producteur**

---

Joseph de Laborde-Noguez (Saint-Sever, 1711-Bayonne, 1785), officier de vaisseau.

#### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

#### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.



**Fonds Magnac, 1787-1791**  
**BV MS 353**

**Présentation du contenu**

---

MS 353. Registre des copies des lettres des frères Magnac, armateurs et négociants bordelais, 20 juin 1787-8 octobre 1791. Il s'agit d'environ 1200 copies de lettres adressées par les Magnac à divers correspondants d'Europe et des Antilles, et notamment à leurs frères établis à Saint-Marc (Saint-Domingue). Ces missives concernent le commerce du sucre, du café et du coton, et évoquent également la traite des Noirs et le soulèvement de Saint-Domingue.

**Origine des documents**

---

Magnac (frères)

**Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, Département de la bibliothèque à Vincennes

**Description physique**

---

1 registre.

**Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

**Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

**Fonds Magon de La Balue (correspondance commerciale), 1711-1793**  
**BV MS 310**

**Présentation du contenu**

---

Registres de correspondance de l'armateur et négociant malouin Luc Magon de La Balue, comprenant des renseignements sur la traite négrière.

**Origine des documents**

---

Magon de La Balue (famille)

**Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense, département de la bibliothèque à Vincennes  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

**Description physique**

---

Environ 10 mètres linéaires.

**Historique du producteur**

---

L'armateur et négociant Luc Magon de La Balue (1685-1750) reprend, avec son frère, la maison commerciale fondée à Saint-Malo par son père, Jean Magon de La Lande, après le décès de ce dernier, en 1709. Il arme son premier bâtiment négrier en 1738 mais, dès avant cette date, il avait déjà investi dans la traite à plusieurs reprises.

**Inventaire**

---

(pour la partie du fonds conservée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine)  
Répertoire numérique commun à la sous-série 11 J et au fonds coté 1 F 1897-1924.

**Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur au Service historique de la Défense (pour la partie conservée à Vincennes) et aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (pour la partie conservée à Rennes).

**Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du Service historique de la Défense (pour la partie conservée à Vincennes) et des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (pour la partie conservée à Rennes).

**Bibliographie**

---

Busson (J.-P), « La correspondance du négociant malouin Luc Magon de La Balue, trois négriers en traite (1741-1743) », dans Actes du 91<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Section Histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, 1969, p. 155-167.

Lespagnol (André), *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Saint-Malo, 1990, 867 p.

## **Fonds Magon de L'Épinay et Magon de Coëtizac, 1776-1816 ML 3S4**

### **Présentation du contenu**

---

Archives des armateurs malouins Magon de l'Épinay et Magon de Coëtizac, dont :

3 S 4. Documents faisant référence à des contrats d'assurance maritimes passés devant les notaires malouins, 1784-1787. Certains de ces documents concernent des bâtiments se livrant à des voyages triangulaires.

### **Origine des documents**

---

Magon (famille)

### **Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense à Lorient

### **Description physique**

---

7 articles.

### **Historique du producteur**

---

De la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du siècle suivant, les Magon comptent parmi les plus importantes familles d'armateurs de Saint-Malo. On dénombre deux Magon de Coëtizac en activité dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Alain Charles Marie Magon de Coëtizac (1728-1794) et son fils, Jean-Baptiste (1758-1794). Quant à Magon de l'Épinay, il peut s'agir d'Alain Marie Magon de l'Épinay (1697- ?), oncle paternel d'Alain Charles-Marie Magon de Coëtizac.

### **Inventaire**

---

Inventaire dactyl., 1966, 13 p.

### **Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

### **Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.

**Papiers de l'amiral Martin, 1745-1801**  
**MR 5S**

**Présentation du contenu**

---

5 S 10, fol. 230. Rapport sur le naufrage près de Mayotte du navire négrier le Chorébé, capitaine Caspaquet, 1789.

**Origine des documents**

---

Martin (Pierre)

**Fournisseur de contenu**

---

Service historique de la Défense à Rochefort

**Description physique**

---

1 pièce.

**Historique du producteur**

---

Le vice-amiral Pierre Martin fut le premier préfet maritime de Rochefort, de septembre 1801 à octobre 1810.

**Inventaire**

---

Inventaire de la série S, 47 p., dactyl.

**Conditions d'accès**

---

Il n'y a pas de restriction juridique à la consultation de ces documents, qui se fait selon les modalités matérielles en vigueur dans le service d'archives.

**Conditions d'utilisation**

---

La reproduction de ces documents est soumise à l'autorisation préalable du service d'archives.